



# MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

## RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019, DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

1<sup>ER</sup> JUIN 2020

Chers citoyens et citoyennes,

En conformité avec l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, il me fait plaisir de vous faire rapport des faits saillants du rapport financier consolidé et du rapport du vérificateur externe de la municipalité de Chambord.

### LES RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Préparée par la direction générale, la société Mallette, comptables agréés, a procédé à la vérification des états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 et a produit un rapport sans restriction à leurs égards.

En résumé, l'exercice 2019 s'est soldé par un excédent de fonctionnements à des fins fiscales consolidé de 69 577 \$. Les résultats du Club sportif de Chambord et de la Corporation de développement de Chambord, qui font partie de notre périmètre comptable, sont inclus dans ce montant. Malgré certaines dépenses non prévues, le résultat individuel de l'administration municipale s'est soldé à un excédent de 56 283 \$.

L'endettement total net à long terme se chiffrait à 13 546 583 \$ au 31 décembre 2019 par rapport à 13 546 583 \$ en 2018. De ce montant, 3 656 115 \$ découle de notre quote-part à la MRC du Domaine-du-Roy et 9 890 468 \$ des règlements d'emprunt notamment notre investissement dans Énergie Hydroélectrique Quiatchouan. L'ajout de plusieurs règlements d'emprunt explique l'augmentation de la dette (eau potable, système de refroidissement de l'aréna et participation au projet du Manoir Chambordais).

En 2019, certains projets ont été réalisés et débutés notamment l'amélioration des installations de production d'eau potable avec l'ajout des conteneurs de filtration, la réparation de certains bâtiments municipaux (mairie et Centre Marius-Sauvageau), l'amélioration du terrain de baseball et l'achat de radars pédagogiques.

Le sommaire du rapport vous est présenté en pièce jointe.

### RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Conformément à la Loi, je vous informe que la rémunération des élus municipaux pour l'année 2019 était :

#### **Maire**

Rémunération mensuelle de base du maire : 1075 \$

Allocation de dépenses mensuelle pour la municipalité : 537.50 \$

\*À ces montants, s'ajoutent les rémunérations et allocations versées au maire pour sa représentation à la MRC du Domaine-du-Roy.

#### **Conseillers**

Rémunération mensuelle de base d'un conseiller ou d'une conseillère : 408.34 \$

Allocation de dépenses mensuelle d'un conseiller ou d'une conseillère : 204.17 \$

Le maire,  
Luc Chiasson

PJ : Sommaire des résultats à des fins fiscales consolidés  
Sommaire de la situation financière consolidée